Image not found or type unknown

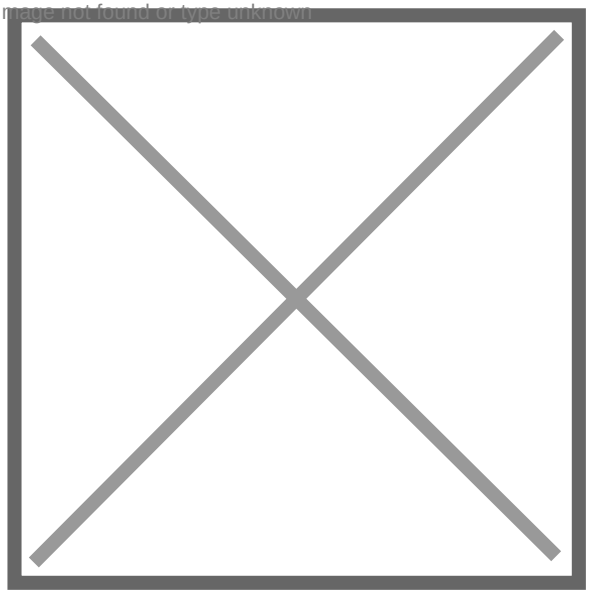

Contrat annualisation chauffeur car secretaire

Par **helia**, le **07/12/2008** à **09:49**

jai recu une promesse dembauche si javais mon titre professionnel de conducteur de car. Arrivee en septembre, je commence a travailler et mon patron me donne le contrat de travail a signer.... C etait bien indique un CDI sauf que c est en contrat d annualisation.
Je fais donc les transports scolaires le matin et le soir et quand le matin jai termine je vais au bureau pour etre assistante commerciale dans le tourisme.
Le probleme c est que je suis payee 8.82 € de lheure. Que je nai pas droit aux conges payes (puisque le contrat dannualisation fait un cumul des heures supplementaires pour les reporter sur les vacances scolaires).
Du coup je suis toujours dans l entreprise, jai un mercredi apres midi sur deux en RTT (je travaille tout de meme de 7 h du matin jusque 13 h 30 pour avoir ce petit restant d apres midi) et lautre mercredi a temps plein je pars de 7h pour finir le scolaire a 13 h 30 aussi sauf que jai 30 mn pour retourner au bureau et que du coup, commencant a 14 h je ne peux pas manger. Je nai pas droit aux primes panier car ce nest qu a partir de 13 h 31.
Je fais au total 47 heures de travail par semaine voire 48. J ai une partie de mes heures supplementaires payees et jaurai probablement droit a deux jours a Noel. Non paye bien sur. Ensuite en janvier le tourisme reprend et on ma deja dit que ce netait pas possible davoir 3 semaines sauf nonpaye bien sur.
On n aura jamais un vrai CDI car il parait que ce nest pas possible de payer des conges payes a tout le monde. bn cest sympa ca

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés